

Entrant encore dans vos vues généreuses et bienfaitantes en faveur des prêtres qui deviennent incapables d'exercer le saint Ministère, j'ai engagé les Sœurs de Charité à acheter la maison de l'honorable juge Pyke, près de l'Evêché. L'honneur que vous portez tous à votre corps et la charité qui vous anime pour ceux de vos confrères qui ont vieilli ou se sont usés dans le sanctuaire, vous feront apprécier cet établissement. J'aurais préféré que cet asile eût pu être placé à la campagne. Mais considérant qu'il fallait procurer à ceux qui s'y retireraient, des secours corporels et spirituels, j'ai pensé que le voisinage de l'Evêché et celui des Sœurs de Charité pouvaient seul rencontrer pour le moment ces deux avantages. J'ai compté sur votre charité, en engageant les Sœurs à faire pour le Clergé cette acquisition; et déjà plusieurs ont plus que répondu à mon attente. J'ai mis cet établissement sous le patronage de St. Joseph, parce que l'on doit s'y préparer à une bonne mort en méditant dans la Retraite les années éternelles; et pour cela j'ai cru devoir lui donner le nom d'*Hospice de St. Joseph pour les Prêtres Infirmes*. Le prix d'acquisition est de £1505, outre l'indemnité due aux seigneurs qui se monte à £75

Vous recevrez sous peu un Mandement pour annoncer au Diocèse la promotion de Mgr. de Martyropolis. En attendant, je vous invite à sa consécration qui aura lieu le 25 juillet prochain, à la Cathédrale, ainsi que celle de Mgr. Blanchet, évêque de Draza et Vicaire-Apostolique de la Colombie.

Je suis, avec une sincère et cordiale affection, en union de vos ferventes prières et Sts. Sacrifices,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

✠ I. G. Ev. DE MONTRÉAL.

(Vraie copie.)

*J. Au* Chan. Secrétaire.